

Direction des Affaires Financières
Tél : 04 74 31 32 24 Fax : 04 74 31 34 45

2020/018

DECISION

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7, R. 6145-1 à R. 6145-61,
- Vu le document présenté se rapportant à la Décision Modificative N° 1 à l'EPRD 2020.
- Considérant que cette décision a été présentée au Directoire lors de sa séance du 16 Décembre 2020
- Arrête la **DECISION MODIFICATIVE N° 1 à l'EPRD 2020.**

Fait à Vienne, le 16 Décembre 2020

Le Directeur
Christian DUBLÉ

